

## REGLEMENT DU JEU « WILSON – CHAUSSETTES 2026 »

### Article 1. Société Organisatrice

La société **Eminence** (ci-après, dénommée « Société Organisatrice »), SAS au capital de 22 233 712,20 euros, dont le siège social est situé 1 route de Gallargues – ZAC St Roman route Gallargues – 30470 Aimargues, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nîmes sous le numéro 350 169 124, organise un jeu avec obligation d'achat intitulé « **Wilson – Chaussettes 2026** » du **1er janvier 2026 à 09h00 au 30 juin 2026 à 23h59**.

L'adresse du siège social de la Société Organisatrice est la seule adresse qui sera utilisée pour les besoins du présent jeu.

### Article 2. Les Participants

Le présent jeu est ouvert à toute personne physique majeure résidant en France métropolitaine (y compris Corse et DOM-TOM).

Le jeu est également ouvert aux personnes physiques mineures sous réserve que le formulaire de participation soit complété par la case à cocher et la mention :

« J'autorise expressément mon enfant à participer au jeu et autorise la société organisatrice à collecter les données personnelles de mon enfant à cette fin » par l'un des deux parents ou le représentant légal.

La participation est limitée à une seule participation par personne et par foyer (même nom, même adresse) pendant toute la durée du jeu. Toutefois, un même participant peut remporter un lot instantané et rester éligible au tirage au sort final pour le grand lot.

Ne peuvent participer au présent jeu : les salariés de la Société Organisatrice, leurs conjoints, descendants et ascendants ; les prestataires ou salariés de prestataires ayant donné leur concours à la mise en œuvre du présent jeu, ainsi que leurs conjoints, descendants et ascendants.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement et de ses éventuels avenants. Toute fraude ou manœuvre visant à contourner le présent règlement entraînera la suppression immédiate de la participation.

### Article 3. Modalités de participation

L'accès au jeu-concours se fait exclusivement par participation sur le site internet dédié :

**wilsonchaussettes2026.fr**

Pour participer :

- Le participant prend connaissance du présent règlement.
- Il doit remplir les champs du formulaire (Civilité / Prénom / Nom / Email / Adresse postale / Code postal / Ville / Date de naissance).
- Il doit avoir effectué un achat d'**au moins une paire de chaussettes Wilson** entre le 01/01/2026 et le 30/06/2026.
- Il doit télécharger sa preuve d'achat (ticket de caisse ou facture) à l'aide du bouton de téléchargement dédié.
- Les gagnants seront désignés par la mécanique de **l'instant gagnant**.
- Un tirage au sort final désignera le gagnant de la plus grosse dotation parmi les participants ayant respecté toutes les conditions et fourni une preuve d'achat conforme.

Si la participation est gagnante, un écran l'informe immédiatement. Le gain sera confirmé uniquement après vérification de la preuve d'achat. En cas de non-conformité, la dotation sera remise en jeu.

Pendant la durée du jeu, **190 instants gagnants** seront programmés en France.

#### **Article 4. Les Dotations**

Sont mis en jeu :

- **15 Raquettes de tennis Wilson 145€**
- **15 Sacs à dos Wilson 65€**
- **40 Serviettes Wilson 15€**
- **120 boîtes de balles de tennis Wilson 7.50€ le lot de 3 balles**

Les lots seront attribués par instant gagnant. Chaque participant est limité à une seule participation, mais s'il gagne il restera éligible au tirage au sort final pour le grand lot. Les lots ne sont ni remboursables, ni échangeables, ni cessibles.

#### **Article 5. Utilisation des données à des fins publicitaires ou commerciales**

Sous réserve d'un accord exprès des gagnants, la Société Organisatrice pourra utiliser ses nom, prénom, localité, photographie à des fins publicitaires ou commerciales, sans contrepartie autre que la remise de son lot.

#### **Article 6. Consultation du règlement**

Il sera consultable et téléchargeable directement sur le site du jeu.

#### **Article 7. Protection des données personnelles**

Les informations nominatives recueillies sont traitées conformément à la loi française « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016 (RGPD). Les données collectées sont nécessaires à la participation et seront conservées pendant trois mois après la fin du jeu.

Si le participant l'accepte, ses données pourront être conservées jusqu'à trois ans pour recevoir des offres de la Société Organisatrice.

Les demandes d'accès, rectification ou suppression doivent être adressées à : [dpo@eminence.fr](mailto:dpo@eminence.fr).

#### **Article 8. Litiges**

Le présent règlement est soumis à la loi française.

Toute contestation doit être adressée par courrier à la Société Organisatrice dans le délai d'un mois après la fin du jeu.

#### **Article 9. Communication**

La présente opération sera portée à la connaissance des participants via : dispositif in-store, PLV, leaflet on pack, réseaux sociaux, sites web de la Société et catalogues enseignes.

**Fait à Aimargues, le 01 / 09 / 2025**